

Fiche d'inscription 2025-2026

Yoga de l'énergie / Yoga du rire / Yoga sur chaise / Do-in

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

Je souhaite recevoir les informations de l'association par (à cocher) : ☐ WhatsApp ☐ Mail

Je m'inscris pour l'année 2025-2026 (cours de septembre à juin suivant le calendrier disponible sur le site web de l'association et transmis) et règle ma cotisation (veuillez cocher la ou les cases correspondantes) :

Durée d'engagement	Tarif	Cochez
YOGA – Forfait 10 séances valable 1 an	115€	
YOGA – Trimestre (1 cours par semaine durant 12 semaines consécutives)	120€	
YOGA – Année 1 cours par semaine	306€	
YOGA – Année 2 cours par semaine ou couple	420€	
YOGA DU RIRE – Forfait 10 séances valable 1 an	50€	
YOGA SUR CHAISE – Forfait 10 séances valable 1 an	100€	
YOGA SUR CHAISE – Année 1 cours par semaine	217€	
DO IN - Trimestre	95€	
DO IN - Année	250€	
Adhésion à l'association		12€
Total		€ + 12€ =.....€

Pour les petits budgets (demandeurs d'emploi, étudiants, etc., avec justificatif), réduction de 10% sur l'abonnement.

Pour toute demande de forfait mixte (yoga sur chaise, yoga du rire et yoga de l'énergie), contactez Baptiste.

Règlement en espèces, en chèque, par virement bancaire ou via le site <https://smyle.assoconnect.com/>.
Si vous souhaitez régler en plusieurs fois, merci de vous rapprocher de l'association ou des enseignants.

Cette année, 35 cours de Yoga seront donnés. Retrouvez ci-dessous le coût net individuel de vos séances :

	Tarif annuel	Tarif individuel par séance
YOGA – 10 séances	115€	11,50€
YOGA – Trimestre	120€	10€
YOGA – Année 1 cours	306€	8,74€
YOGA – Année 2 cours	420€	6€
YOGA DU RIRE – 10 séances	50€	5€
YOGA SUR CHAISE – 10 séances	100€	10€
YOGA SUR CHAISE – Année	217€	6,20€

Ci-dessous, la liste des cours donnés par l'association cette année :

Cours	Horaire	Lieu	Prof
YOGA	Lundi 9h15 / 10h45	Loudenvielle / Salle Pascau	Baptiste
	Lundi 12h00 / 13h30	Vielle Aure / Studio de danse	
	Mercredi 19h00 / 20h30	Arreau / Ecole maternelle	
	Jeudi 18h30 / 20h00	Aulon / Espace citoyen	
YOGA DU RIRE	Mardi 19h00 / 20h15	Arreau / Ecole maternelle	Baptiste
YOGA SUR CHAISE	Mercredi 18h00 / 19h00	Arreau / Ecole maternelle	Baptiste
DO IN	Lundi 19h00 / 20h00	Hèches / Ancienne salle du conseil	Christine
	Mercredi 10h30 / 11h30	Arreau / Ecole maternelle	

☐ **J'autorise l'association SMYLE Pyrénées à diffuser les documents photographiques et vidéo sur lesquels je pourrais figurer. Je consens à ce qu'ils soient utilisés à des fins de promotion de l'activité de l'association SMYLE Pyrénées.**

Merci de joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique du yoga (postures, exercices de respiration et de médiation) et du do in.

Je souhaite signaler quelque chose à mon professeur (ex. : problème de santé) :

.....

.....

.....

.....

Règlement intérieur aux cours

- Quel que soit le forfait choisi, vous avez la possibilité de participer aux cours de Yoga de l'Energie au créneau qui vous convient le mieux et pouvez donc changer de créneau d'une semaine à l'autre, sous réserve de la disponibilité dans la salle.
- Chaque pratiquant amène son matériel : tapis et éventuellement zafus ou coussin pour l'assise, couverture, sous-tapis. Possibilité d'achat de matériel par le biais de l'association.
- Un certificat médical d'aptitude à **la pratique du yoga (postures, exercices de respiration et de médiation) et du do in** de moins de 2 mois est demandé. Le certificat médical ne saurait en aucun cas être utilisé pour mettre en cause la responsabilité des professeurs, et notamment si votre état de santé change en cours d'année. Les professeurs de Yoga et de Do-in n'ont pas qualité pour agir en tant que professionnels de santé et à ce titre, il vous revient de consulter votre médecin pour connaître toute contre-indication à l'une quelconque des pratiques dispensées par le biais de SMYLE et adapter votre pratique en conséquence.
- En tant que participant aux cours de yoga, vous demeurez entièrement responsable de votre pratique, de votre sécurité et de votre bien-être. La responsabilité de prendre une posture ou non, de la garder ou d'en sortir, vous revient. Il en est de même pour les exercices respiratoires et de méditation.
- Un problème de santé survenant en cours d'année doit être signalé aux professeurs.
- Une fois engagé, votre abonnement est non-remboursable sauf cas de force majeure telle qu'elle est définie à l'article 1218 du Code civil. Le cas échéant, il est fait remboursement de l'abonnement au *prorata temporis*.

Contacts des professeurs et de l'association :

- ✓ Baptiste Maruca-Miceli : 06 52 95 80 11
- ✓ Christine Lacassagne : 07 88 44 41 76
- ✓ Adresse mail : smylepyrenees@gmail.com / site web : www.smyle-pyrenees.fr

En apposant ma signature au bas de ce document, je reconnais et accepte les conditions du règlement intérieur et m'engage selon les choix indiqués dans la fiche d'inscription. Si la fiche d'inscription n'est pas imprimée en recto-verso, je paraphé la première page et ajoute mes nom et prénom à côté de ma signature.

Date :

Signature